

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 17.06.2025

Révision: 17.06.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit** 600061

- **Nom du produit:** Nettoyant spécial industriel E-COLL

- **Code du produit:** 4317784464857

- **UFI:** 3V25-HVXA-080V-9RW9

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

- **Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- **Emploi de la substance / de la préparation** Nettoyant

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

E/D/E - Einkaufsbüro Deutscher Eisenhändler GmbH

EDE Platz 1

D-42389 Wuppertal

Germany

Tel. +49 202 6096-0

e-mail: sdb@ede.de

- **Service chargé des renseignements:** Département de la sécurité des produits

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoisons

(+32) 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

BE

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 17.06.2025

Révision: 17.06.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Nettoyant spécial industriel E-COLL

(suite de la page 1)

· 2.2 Éléments d'étiquetage**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 5% n-hexane
propane-2-ol**· Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 NE PAS faire vomir.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1\%$, évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH
(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 17.06.2025

Révision: 17.06.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Nettoyant spécial industriel E-COLL

(suite de la page 2)

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

| | | |
|---|---|---------|
| CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35-xxxx | hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 5% n-hexane     | 50-100% |
| CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx | propane-2-ol   | 2,5-10% |

- **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**
30 % et plus
hydrocarbures aliphatiques

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Administre du charbon médicinal.

(suite page 4)

BE

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 17.06.2025

Révision: 17.06.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Nettoyant spécial industriel E-COLL

(suite de la page 3)

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhale les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 5)

BE

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 17.06.2025

Révision: 17.06.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Nettoyant spécial industriel E-COLL

(suite de la page 4)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation d'aérosols.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'abri de la chaleur.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Prévoir une cuve au sol sans écoulement.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.**· Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

| | |
|----|--|
| VL | Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm |
| | Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm |

· DNEL**CAS: 64742-49-0 hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 5% n-hexane**

| | | |
|----------|-------------------------------|-----------------------------------|
| Oral | DNEL Langzeitwert Verbraucher | 699 mg/kg/d (cus) |
| Dermique | Long term value for employees | 773 mg/kg bw/Tag (industrial use) |

(suite page 6)

BE

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 17.06.2025

Révision: 17.06.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Nettoyant spécial industriel E-COLL

(suite de la page 5)

| | | |
|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Inhalatoire | Long term value for employees | 2.035 mg/m ³ (industrial use) |
| CAS: 67-63-0 propane-2-ol | | |
| Inhalatoire | DNEL (worker) | 500 mg/m ³ (Workers) |
| | DNEL (population) | 89 mg/m ³ (cus) |

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Filtre A/P2

· Protection des mains:

Gants résistant aux solvants



Gants de protection (DIN EN 374)

· Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)
Caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (DIN EN 14605)BE
(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 17.06.2025

Révision: 17.06.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Nettoyant spécial industriel E-COLL

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· État physique**

Liquide

· Couleur:

Incolore

· Odeur:

Genre benzène

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

**· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et
intervalle d'ébullition**

>80 °C

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

0,6 Vol %

· Inférieure:

12 Vol %

· Supérieure:

<-10 °C

· Point d'éclair

275 °C

· Température d'auto-inflammation

Non déterminé.

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH

Non déterminé.

· Viscosité:

Non déterminé.

· Viscosité cinématique

Non déterminé.

· Cinématique: 23 °C - 4 mm (ISO 2431)

Non déterminé.

· Dynamique:

Non déterminé.

· Solubilité

Pas ou peu miscible

· l'eau:

Non déterminé.

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C:

85 hPa

· Densité et/ou densité relative

0,73 g/cm³

· Densité à 20 °C:

Non déterminé.

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations**· Aspect:**

Liquide

· Forme:**· Indications importantes pour la protection de la
santé et de l'environnement ainsi que pour la
sécurité**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Température d'inflammation:
Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges
explosifs vapeur-air peuvent se former.**· Propriétés explosives:****· Test de séparation des solvants:**

100,0 %

· Solvants organiques:

722,0 g/l

· VOC (CE) g/l**· Changement d'état**

Non déterminé.

· Taux d'évaporation:

(suite page 8)

BE

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 17.06.2025

Révision: 17.06.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Nettoyant spécial industriel E-COLL

(suite de la page 7)

| | |
|---|---------------------------------------|
| · Informations concernant les classes de danger physique | |
| · Substances et mélanges explosifs | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

BE

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 17.06.2025

Révision: 17.06.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Nettoyant spécial industriel E-COLL

(suite de la page 8)

| - Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: | | |
|--|---------|-------------------------|
| CAS: 64742-49-0 hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 5% n-hexane | | |
| Oral | LD50 | >5.000 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 2.800-3.100 mg/kg (rat) |
| Inhalatoire | LC50/4h | 25,2 ppm (rat) |
| CAS: 67-63-0 propane-2-ol | | |
| Oral | LD50 | 5.045 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 12.800 mg/kg (lapin) |
| Inhalatoire | LC50/4h | 30 ppm (rat) |

- Effet primaire d'irritation:**- Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**- Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- 11.2 Informations sur les autres dangers**- Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

BE

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 17.06.2025

Révision: 17.06.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Nettoyant spécial industriel E-COLL

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:****CAS: 64742-49-0 hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 5% n-hexane**

| | |
|----------------------------------|---|
| LC50 (96h) | 1-10 mg/L (Pimephales promelas) |
| EC50 (48h) | 1-10 mg/L (daphnia) |
| NOEC (21d) | 1 mg/l (daphnia) |
| NOEC | 2,045 mg/l /28 Days (Oncorhynchus mykiss) |
| CAS: 67-63-0 propane-2-ol | |
| EC50/24h | >10.000 mg/l (daphnia) |

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocrinien.

· 12.7 Autres effets néfastes**· Remarque:** Toxique chez les poissons.**· Autres indications écologiques:****· Indications générales:**

Toxique pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· 13.1 Méthodes de traitement des déchets:**

Remettre les conteneurs complètement vides pour le recyclage. Sinon, enlever le contenu/récipient comme un déchet dangereux. Respecter les règlements officiels.

(suite page 11)

BE

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 17.06.2025

Révision: 17.06.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Nettoyant spécial industriel E-COLL

(suite de la page 10)

| Catalogue européen des déchets | |
|---------------------------------------|--|
| 15 00 00 | EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS |
| 15 01 00 | emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément) |
| 15 01 10* | emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus |
| HP3 | Inflammable |
| HP4 | Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires |
| HP5 | Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration |
| HP14 | Écotoxique |

· Emballages non nettoyés:**· Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****· ADR, IMDG, IATA** UN1993**· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****· ADR** UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalcanes,
cycloalcanes, < 5% n-hexane, ISOPROPANOL
(ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT**· IMDG****· IATA**FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (hydrocarbons, C6-C7, n-
alkanes), MARINE POLLUTANT
FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (hydrocarbons, C6-C7, n-
alkanes)**· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport****· ADR****· Classe
· Étiquette**3 (F1) Liquides inflammables.
3**· IMDG****· Class**

3 Liquides inflammables.

(suite page 12)

BE

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 17.06.2025

Révision: 17.06.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Nettoyant spécial industriel E-COLL

(suite de la page 11)

· Label

3

**· Class
· Label**3 Liquides inflammables.
3**· 14.4 Groupe d'emballage**

II

· ADR, IMDG, IATA**· 14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 5% n-hexane

· Marine Pollutant:

Oui

· Marquage spécial (ADR):Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)**· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

33

· No EMS:

F-E,S-E

· Stowage Category

B

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:**· ADR**

1L

· Quantités limitées (LQ)

Code: E2

· Quantités exceptées (EQ)

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

ml

2

D/E

· Catégorie de transport

D/E

· Code de restriction en tunnels

BE

· IMDG

1L

· Limited quantities (LQ)

Code: E2

· Excepted quantities (EQ)

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 13)

BE

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 17.06.2025

Révision: 17.06.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Nettoyant spécial industriel E-COLL

· "Règlement type" de l'ONU:

(suite de la page 12)

UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES,
ISOALCANE, CYCLOALCANES, < 5% N-HEXANE,
ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), 3, II,
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

· **Mention d'avertissement Danger**· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 5% n-hexane
propane-2-ol· **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 NE PAS faire vomir.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 14)

BE

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 17.06.2025

Révision: 17.06.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Nettoyant spécial industriel E-COLL

(suite de la page 13)

· **Évaluation de la sécurité chimique**· **Catégorie SEVESO**E2 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**· **Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· **Scénarios d'exposition**Exposure scenario(s) of ingredients (if present) are available on request at:
sdb@ede.de**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de la sécurité des produits· **Contact:**Head of Product Safety Department
sdb@ede.de

(suite page 15)

BE

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 17.06.2025

Révision: 17.06.2025

Numéro de version 304 (remplace la version 303)

Nom du produit: Nettoyant spécial industriel E-COLL

(suite de la page 14)

- **Date de la version précédente:** 17.06.2025
- **Numéro de la version précédente:** 303

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

BE